



Épreuve de l'enseignement de spécialité numérique et sciences informatiques de la classe de terminale à compter de la session 2026 de l'examen du baccalauréat

publié le 25/11/2025

D'après le Bulletin Officiel n°31 du 21 août 2025 :

Nature de l'épreuve de NSI au bac en terminale

- Durée : 3 heures 30 + 1 heure
- Coefficient : 16
- Format : L'épreuve terminale obligatoire de spécialité est composée de deux parties :
 - une partie écrite sur 20.
 - une partie pratique sur 20.
 - La note de la partie écrite a un coefficient de 0,75 et celle de la partie pratique a un coefficient de 0,25. La note globale de l'épreuve est donnée sur 20 points.

Partie écrite de l'épreuve de NSI au bac en terminale

- Durée : 3 heures 30
- Modalités : Le sujet comporte trois exercices indépendants les uns des autres, qui permettent d'évaluer les connaissances et compétences des candidats.

Partie pratique de l'épreuve de NSI au bac en terminale

- Durée : 1 heure
- Modalités : La partie pratique consiste à programmer sur ordinateur une application informatique à partir d'un document fourni au candidat. Le candidat est évalué sur la base d'un dialogue avec un professeur-examineur. Un examinateur évalue au maximum quatre élèves simultanément. L'examineur ne peut pas évaluer un élève qu'il a eu en classe durant l'année en cours.



Académie
de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.